



Réforme des Retraites :
Présentation du rapport du Haut-Commissaire

Chères et chers camarades,

Ce matin, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites (HCRR), Jean Paul Delevoye, présentait aux interlocuteurs sociaux (organisation syndicales et patronales), son rapport sous la présidence de la Ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn.

Cette réunion, assez brève compte tenu de l'enjeu de ce dossier, a consisté essentiellement en la présentation des conclusions du HCRR, suivie d'une réaction de chacune des organisations présentes.

La délégation confédérale FO était composée de :

- Yves Veyrier - Secrétaire général,
- Philippe Pihet - Secrétaire confédéral en charge des Retraites
- Béatrice Clicq - Secrétaire confédérale en charge de l'égalité.

Comme nous l'avons indiqué publiquement le matin sur RTL, nous n'avons pas été surpris. Les pistes de la réforme vers un système/régime universel contiennent précisément les dispositions qui suscitaient notre opposition au principe même de ce projet.

Ainsi, si les controverses récentes ont finalement conduit le gouvernement à confirmer, par la voix de la Ministre, que le PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) 2020 ne contiendrait pas de mesures paramétriques (accélération de l'allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge, mise en œuvre d'un bonus/malus), contrairement à ce qui avait pu être évoqué, le système universel conduira effectivement à faire évoluer demain au gré des contraintes budgétaires et d'équilibre financier, à la fois le niveau des pensions et l'âge effectif du droit au taux plein.

C'est ce qui nous a conduit à expliquer que le système universel était en lui-même une réforme paramétrique permanente aux mains des gouvernements dans l'avenir !

D'ores et déjà, le HCRR propose d'introduire un âge d'équilibre à 64 ans, les 62 ans actuels devenant un âge plancher, de fait virtuel, d'ouverture du droit à la retraite mais systématiquement assortie d'une décote ou d'une pension insuffisante selon les cas. A noter que ce recul effectif touchera tous les cas de figure : ainsi les départs anticipés liés à la pénibilité et carrières longues subiront le même décalage.



Circulaire confédérale

Bien évidemment, le système universel conduit à supprimer et absorber tous les régimes existants, que ce soit le code des pensions civiles et militaires, les régimes spéciaux ou encore les retraites complémentaires (AGRIR ARRCO) et leurs réserves.

Or, le Premier ministre lui-même, dans son discours de politique générale avait fait le constat que « nous avons aujourd’hui 42 régimes qui assurent globalement un bon niveau de retraite » ! Ce qui nous a amenés à rappeler que depuis les origines, notre organisation syndicale est partie prenante en responsabilité des systèmes de protection sociale collective des salariés, et que nous n’avions non seulement pas à rougir de notre action mais au contraire toutes les raisons de la défendre aujourd’hui du point de vue de l’intérêt des salariés.

Et si le procès qui est fait aujourd’hui par le gouvernement pour justifier son projet est que : « la France est un des rares pays où le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de la population » (discours de politique générale du Premier ministre), il ne devrait pas s’adresser aux régimes de retraites mais aux défaillances des politiques économiques conduites depuis de nombreuses années qui n’ont pas conduit à résorber le chômage, ni la précarité, ni les bas salaires, ni les inégalités de revenus et de carrières, entre femmes et hommes notamment.

La suite du calendrier n’est pas, à ce stade précisé.

Jean-Paul Delevoye évoque la préparation d’un projet de loi à partir de la fin de l’été.

Le Premier ministre, auquel le rapport a été présenté dans la foulée, évoque une concertation en ce sens « des élus, corps intermédiaires et de l’ensemble des Français ».

Pour la confédération, nous avons exprimé largement dans les médias, notre opposition au principe même du système ou régime universel, pour les raisons évoquées ci-dessus, et confirmé notre détermination en rappelant l’initiative du rassemblement d’ampleur nationale à Paris le 21 septembre.

Nous ne pouvons donc qu’insister sur l’importance de réussir !

Vous trouverez ci-joint le lien vers le rapport du HCRR ainsi que l’intervention au pied levé du Secrétaire général en réaction à sa présentation ce matin.

Dans l’immédiat, nous allons examiner plus en détail les dispositions préconisées par ce rapport et nous en ferons connaître nos analyses.

Amitiés syndicalistes.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

P.J. : Annexe 1 - Intervention du Secrétaire général
Annexe 2 – Passages médias